

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

026/241

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION D'UNE VOIE VERTE AVENUE D'AUBIÈRE À COURNON-D'AUVERGNE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2213-4 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

- **Vu** les articles du Code de la Route et plus particulièrement les articles L.325-1 à L.325-13 et R.417-10, 10° à R.325-3,

- **Vu** l'arrêté interministériel du 06 juin 1977 relatif à la signalisation routière,

- **Vu** l'article R.417-11 du Code de la Route,

- **Vu** les articles R.417-11 Al 13°, L.212-2 du Code de la Route, L.241-3 C.A.S.F, L.2213-2 3° du C.G.C.T et réprimé par l'article R.417-11 Al 2 du Code de la Route,

- **Vu** l'article R.416-1 du Code de la Route et réprimé par l'article R.416-1 Al 4 du Code de la Route,

- **Vu** les articles R.318-3 Al.1, Al.4 du Code de la Route et l'article 10 de l'arrêté ministériel du 13 avril 1972 et réprimé par l'article R.318-3 Al.5 du Code de la Route,

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Une voie verte est créée avenue d'Aubière, dans sa partie comprise entre le giratoire Émile Coulaudon et la rue Louis Blériot à Cournon-d'Auvergne.

Article 2^{ème}

La signalisation horizontale et verticale sera mise en place par Clermont Auvergne Métropole.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale et le Directeur Général des Services en lien avec Clermont Auvergne Métropole sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 28 mai 2026.

Certifié exécutoire

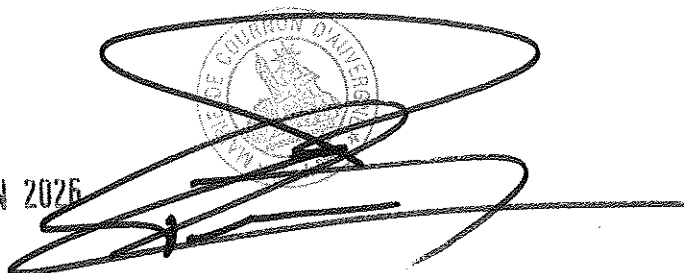
Yanik PRIÈRE

Maire de Cournon-d'Auvergne

4^{ème} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Publié le

02 JUIN 2026

The image shows a large, bold, handwritten signature in black ink. The signature is written over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRIE DE COURNON D'AUVERGNE' around the perimeter. The signature is highly stylized and covers most of the seal.